Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 035-213501604-20251204-432025-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

N°43/ 2025

COMMUNE DE LOUTEHEL
35330

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi deux décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement élu et légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Pascal GUERRO.

DATE D'AFFICHAGE :
25/11/2025

Etaient présents :
ROUSSEL Céline, CORDUAN Frédéric, CAUCHE Christian, BOUCARD Joël, AUBERT ÉRIC, DRUAIS Benoît,

NBRE DE CONSEILLERS : 9
PRESENTS : 6

Etaient absents :
MAURY Carole excusée, CHEVAL Anne-Sophie, ESLAN Vanessa

Madame ROUSSEL Céline a été désignée secrétaire de séance.

VALIDATION D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA COMMUNE DE VAL D'ANAST POUR L'AIDE À L'INSTALLATION DES NOUVEAUX MÉDECINS À LA MAISON DE SANTÉ DE VAL D'ANAST

M. Le Maire demande au conseil municipal d'étudier la demande de participation financière proposé par la commune de Val d'Anast pour l'aide à l'installation des nouveaux médecins à la maison de santé de Val d'Anast calculer proportionnellement au nombre d'habitants de chaque commune.

	Population DGF 2025	%	Aide par médecin installé
BOVEL	640	6,64%	664 €
BRULAIS	567	5,88%	588 €
CHAPELLE-BOUEXIC	1588	16,48%	1 648 €
COMBLESSAC	717	7,44%	744 €
LOUTEHEL	272	2,82%	282 €
MERNEL	1058	10,98%	1 098 €
SAINT-SEGLIN	662	6,87%	687 €
VAL D'ANAST	4131	42,87%	4 287 €
TOTAL	**9635**	**100,00%**	**10 000 €**

Le montant de la participation pour la commune de Loutehel s'élèverait à **282 € par médecin installé.**

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, est défavorable à cette participation financière.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
P.GUERRO